Programme

AMIA-22 - Formation : Opérateur susceptible d'intervenir en présence d'amiante - sous-section 4

Durée : 14 heures - 2 jours **Tarif HT :** 695,00 €

Enjeux
Répondre aux objectifs réglementaires du décret n°2006-761 du 30 juin 2006 (protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation) ainsi qu'à l'arrêté du 23 février 2012 du du décret 2012-639 du 04 mai 2012 (modalités de formation des travailleurs). Conserver des marchés.

Objectifs
Identifier les activités susceptibles de libérer des fibres d'amiante. Appliquer les procédures mentionnées dans la notice d'intervention.

Public visé
Opérateurs de chantier, salariés, etc.
Remarque : le personnel intérimaire ne peut pas être affecté aux travaux de la sous-section 4.

Prérequis
Comprendre et s'exprimer en français. Avoir effectué une visite médicale, précisant que l'opérateur n'a pas de contre indication au travail de la sous-section 4 et au port de protection respiratoire. Être muni du matériel nécessaire.

Matériel nécessaire
Être muni d'un avis d'aptitude médicale à jour dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé (SIR), délivré par la Médecine du Travail.

Description
Identification de l'amiante et de ses conséquences :
- ➤ les caractéristiques de l'amiante,
- ➤ les matériaux et les produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir,
- ➤ les pathologies liées à l'inhalation de poussières d'amiante.

Réglementation :
- ➤ le code de Santé Publique,

- le code du Travail.

Prévention du risque amiante :

- la mise en œuvre du mode opératoire,
- la lecture et l'interprétation des diagnostics amiante,
- l'application des mesures de prévention au risque amiante,
- l'application des mesures de prévention aux risques associés,
- la gestion des aléas de chantier liés au risque amiante,
- les mesures d'hygiène,
- l'élimination des déchets.

Protection des travailleurs :

- les protections collectives (EPC),
- les protections individuelles (EPI).

Suivi médical.

Modalités pédagogiques

Mises en situation pratique sur une plateforme pédagogique adaptée aux métiers des stagiaires.

Modalités d'évaluation et de suivi

Un examen sera effectué en fin de formation.

Profil de l'intervenant

Formateurs experts en amiante sous section 4 et sous section 3 auprès de la maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et intervenants du bâtiment. Diagnostiqueurs amiante qui réalisent régulièrement des missions d'assistance à la certification des entreprises. Coordonnateurs SPS.

Informations complémentaires

Un recyclage d'un jour doit être réalisé dans un délai de 3 ans après la formation initiale. (AMIA-22R)
Libellé de la certification : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (interventions de sous-section 4).
Date d'enregistrement de la certification : 31-12-2027
Code : RS6417 https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6417/
Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

Les plus

Formation conforme au décret : N°2006-761 du 30 juin 2006 (protection des travailleurs contre les risques liés à l´inhalation), ainsi qu'à l'arrêté du 23 février 2012 et du décret 2012-639 du 04 mai 2012 (modalités de formation des travailleurs).

Nos taux de réussite 2025 sur ce stage sont supérieurs à plus de 98%.

Prochaines sessions

->> Date : 23/11/26 - 24/11/26 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 07/12/26 - 08/12/26 - Lieu : Vitry sur Seine 94400
->> Date : 18/01/27 - 19/01/27 - Lieu : LISSES 91090
->> Date : 08/03/27 - 09/03/27 - Lieu : LISSES 91090
->> Date : 22/04/27 - 23/04/27 - Lieu : LISSES 91090
->> Date : 16/06/27 - 17/06/27 - Lieu : LISSES 91090
->> Date : 21/09/27 - 22/09/27 - Lieu : LISSES 91090
->> Date : 23/11/27 - 24/11/27 - Lieu : LISSES 91090

Votre Contact

Ophélie ZENG – Tel : +33181727188 – Mail : *ozeng@afortech.com*